



**Agence de Mutualisation des  
Universités et des  
Établissements**

**La politique indemnitaire :  
quels impacts de la globalisation des  
primes ?**

**Pierre RICHARD**  
**Chargée de mission moyens et  
personnels**

**Conférence des Présidents d'Université**

## Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

### Les régimes indemnitaires dans l'enseignement supérieur

- ❖ près de 100 millions d'euros pour les non-enseignants,
- ❖ près de 150 millions d'euros pour les enseignants sur le budget de l'État,
  - + indemnités sur le budget des établissements.

**Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?**

**Pour les enseignants : depuis 2002, une enveloppe commune pour**

❖ la prime de responsabilité pédagogique

❖ la prime de charge administrative

transférée sur le chapitre 36-11 (fonctionnement)

.

## Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?

**L'enveloppe PRR + PA et PCA = 15,7 millions d'€.**

Mais la prime d'encadrement doctoral et de recherche (48 M. d'€.) reste en dehors.

De même que les primes de recherche et d'enseignement supérieur (71,5 M. d'€.).

## **Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?**

Cette enveloppe commune permet une politique d'établissement, encourageant la prise de responsabilités, reconnaissant les nouvelles missions des enseignants, et permettant des échanges « décharges de service contre primes ».

## **Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?**

Les personnels non enseignants font l'objet d'une cinquantaine de régimes indemnitaires (47 inventoriés sur le chapitre 31-06 du budget de l'Etat).

Depuis 1999, la plupart de ceux-ci sont regroupés dans une enveloppe globale

## **Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?**

L'enveloppe globale concerne 91,3% de la dotation indemnitaire de l'Etat.

Pour les principales primes (IFTS, IAT), la dotation est calculée sur la base de 110% environ des taux moyens.

## **Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?**

### **Cette globalisation des dotations indemnitaires permet :**

- plus de souplesse : droit à prime sur les emplois vacants.
- plus de latitude : l'établissement dispose de marges de manœuvre pour mettre en œuvre une politique indemnitaire.
- plus d'équité : il est mis fin à des pratiques non conformes aux textes.



## **Politique indemnitaire : quels impacts de la globalisation des primes ?**

La politique indemnitaire menée par les universités tend généralement à atténuer l'inégalité entre les primes des personnels de l'ASU, et celles des personnels de recherche et de formation.

(Prime de participation à la recherche et de formation 56 M. €, contre 6 M. € pour les IFTS, et 7,1 M. € pour l'IAT).